

Plans COVID – ATRAC

« VICE VERSA »

Au Théâtre du Château au Landeron

Du 24 septembre 2021 au 27 novembre 2021

La manifestation commence 30 minutes avant le début du spectacle et se termine 5 minutes après le baisser de rideau.

Mesures sanitaires pour les représentations de « VICE VERSA » AVEC Certificat COVID :

Lors de TOUTES LES représentations de « VICE VERSA »

- L'admission sera accordée aux spectateurs testés, guéris ou vaccinés et pouvant le confirmer au moyen d'un certificat COVID. Les certificats COVID sont valables avec un QR Code valide qui sera contrôlé avec l'application « COVID CERTIFICATE Check ».
- Un certificat COVID est requis à partir de 16 ans.
- Un document d'identification officiel (carte d'identité, passeport, etc.) doit être présenté à l'entrée ; aucune donnée n'est stockée pendant le contrôle du certificat.
- La distance requise (1,5 m) doit être respectée dans la file d'attente pour le contrôle du certificat. Un marquage est élaboré à cet effet.
- La salle n'est pas limitée et les 154 sièges peuvent être remplis.
- Chaque spectateur a une place assise numérotée.
- Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée et aux endroits stratégiques du Théâtre.
- Le paiement sans contact, avec Twint, est recommandé.
- Afin d'optimiser la circulation de l'air, la salle sera aérée avant le début et à la fin de chaque représentation au moins 30 minutes.
- Les bénévoles possèdent également tous le certificat COVID, qui sera contrôlé à leur arrivée. Si tel ne devait pas en être le cas, le port du masque est obligatoire pour tous les bénévoles durant leur service (même lorsqu'ils ont le certificat). Après leur service, ils doivent quitter leur poste. Les bénévoles, qui sont au bénéfice d'un certificat COVID valable contrôlé, peuvent devenir après leur service des spectateurs.
- Les mesures d'hygiène de l'OFSP sont appliquées.
- Les affiches de recommandation de l'OFSP sont apposées aux endroits stratégiques de la manifestation.
- ATRAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation ou les conditions d'accueil induites par la situation sanitaire.
- En participant à l'un des événements, les spectateurs acceptent ces conditions. Les personnes à risque sont responsables de la décision d'assister ou non à des événements comportant un risque de contamination.
- Si vous présentez des symptômes ressemblant à ceux du COVID-19 (toux, fièvre, perte de goût, d'odorat, etc.), nous vous demandons de renoncer à votre venue afin de protéger les autres et d'éviter une fermeture provisoire de notre Théâtre.

Mesures sanitaires pour les représentations de « VICE VERSA » SANS Certificat COVID :

Lors des représentations de « VICE VERSA » du 24.09.21, 01.10.21, 15.10.21, 24.10.21, 29.10.21, 07.11.21, 13.11.21 et 21.11.21.

- ~~— La jauge de la salle est limitée aux 2/3 de sa capacité, soit 102 personnes.~~
- ~~— Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans le Théâtre du Château.~~
- ~~— Les files d'attente aux entrées, caisses et WC seront délimitées et marquées afin de faire respecter la distance requise (1,5 m) entre les personnes.~~
- ~~— Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée et aux endroits stratégiques du Théâtre.~~
- ~~— Le public est informé et incité à respecter les gestes barrières.~~
- ~~— Le paiement sans contact, avec Twint, est recommandé.~~
- ~~— Les billets sont nominatifs (un référent par groupe de personnes qui réserve) et les coordonnées sont conservées durant 14 jours et éventuellement transmises aux autorités compétentes, puis supprimées.~~
- ~~— Chaque spectateur a une place assise numérotée.~~
- ~~— Afin d'optimiser la circulation de l'air, la salle sera aérée avant le début et à la fin de chaque représentation au moins 30 minutes.~~
- ~~— Aucune consommation (boisson ou nourriture) n'est autorisée dans la salle de spectacle du Théâtre, il n'y a pas de bar avant le spectacle et il n'y a pas d'entracte.~~
- ~~— Les mesures d'hygiène de l'OFSP sont appliquées.~~
- ~~— Les affiches de recommandation de l'OFSP sont apposées aux endroits stratégiques de la manifestation.~~
- ~~— ATRAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation ou les conditions d'accueil induites par la situation sanitaire.~~
- ~~— En participant à l'un des événements, les spectateurs acceptent ces conditions. Les personnes à risque sont responsables de la décision d'assister ou non à des événements comportant un risque de contamination.~~
- ~~— Si vous présentez des symptômes ressemblant à ceux du COVID-19 (toux, fièvre, perte de goût, d'odorat, etc.), nous vous demandons de renoncer à votre venue afin de protéger les autres et d'éviter une fermeture provisoire de notre Théâtre.~~



Annabelle Meyrat
Présidente de la Troupe ATRAC